



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-271 bis**

Publié le 20 juillet 2021

SOMMAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France pour l'accomplissement des missions des services de l'Établissement FranceAgriMer.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Délégation spéciale de signature, consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à Monsieur Bruno FONTAINE, Président de la CCI Locale Grand Hainaut, ou en cas d'absence, à Monsieur Gauthier HOTTE, Directeur Exécutif de la CCI Grand Hainaut, à l'effet de signer l'acte authentique de vente de la parcelle AB296, située à TRITH SAINT LEGER



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général pour les affaires régionales

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Björn DESMET
directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France
pour l'accomplissement des missions des services de l'Établissement FranceAgriMer**

Le représentant territorial de FranceAgriMer
Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles D621-27 et R621-28 ;

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 modifiée relative à la création de l'Agence de Services et de Paiement et de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;

Vu le décret du 30 juin 2021 du Ministère de l'Intérieur portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord , préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 10 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Björn DESMET en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France, à compter du 23 novembre 2020, pour une durée de quatre ans ;

Vu la décision du 27 novembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France pour l'accomplissement des missions des services de l'Établissement FranceAgriMer ;

Vu la décision du 2 avril 2009 du directeur général de FranceAgriMer, modifiée par la décision du 11 février 2014, portant organigramme et organisation générale des services de FranceAgriMer ;

Vu la décision de la directrice générale de FranceAgriMer n° FranceAgriMer/ST/2021/03 du 13 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, en qualité de représentant territorial de FranceAgriMer et ordonnateur délégué ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

DÉCIDE

Article 1 - Délégation de signature est donnée à Monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des Hauts-de-France, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) dans la région Hauts-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

Article 2 - La décision du 27 novembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France pour l'accomplissement des missions des services de l'Établissement FranceAgriMer est abrogée.

Article 3 - Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France ainsi que sur le site de FranceAgriMer.

Fait à Lille, le **19 JUIL. 2021**



Georges-François LECLERC



DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région, réuni le 17 septembre 2020 approuvant la cession de la parcelle cadastrée AB296 d'une surface de 2390m² située sur le Parc d'Activité Aérodrome Est à Trith Saint Léger, au prix de 59 759€ HT à la Société POLYGONE

Sur proposition du Directeur général David BRUSSELLE,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Bruno FONTAINE**, Président de la CCI locale Grand Hainaut, ou en cas d'absence ou d'empêchement, à **Monsieur Gautier HOTTE**, Directeur exécutif, à l'effet de signer l'acte authentique de vente de la parcelle susvisée, dans les conditions énoncées aux délibérations ci-dessus citées et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la cession.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 19 juillet 2021

Philippe HOURDAIN
Président